

LA DGSN MET EN LICE UN DISPOSITIF SPÉCIAL PRÉSIDENTIELLE

160 000 policiers mobilisés

Un système de sécurité spécial a été mis en place par la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) à l'occasion de la consultation électorale du 9 avril prochain. L'annonce en a été faite avant-hier par le directeur général de la DGSN à l'École de police de Aïn Bénian à l'occasion de la cérémonie de sortie de la 5^e promotion des inspectrices de police.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Le directeur général de la Sûreté nationale a ajouté que ce «système de sécurité» est assuré par 160 000 agents de la Sûreté nationale, qui seront «mobilisés pour garantir une sécurité efficace».

Par ailleurs, notons qu'au vu des conditions atmosphériques défavorables qui ont marqué la journée de jeudi dernier, la cérémonie proprement dite n'a pas eu lieu. Mais, il n'en demeure que Ali Tounsi a tenu à lancer à l'adresse des journalistes présents que son institution «a pris des mesures strictes en prévision de la présidentielle d'avril prochain».

Le directeur général de la Sûreté nationale a indiqué

également que «ces mesures visent à garantir la sécurité des candidats et des bureaux de vote». Selon lui, «un important dispositif basé sur l'expérience acquise par les services de la Sûreté durant les précédentes élections présidentielles a été mis en place».

Selon Ali Tounsi, 160 000 agents de la Sûreté nationale ont été mobilisés pour ce faire, un chiffre supérieur à celui des agents de sécurité mobilisés lors des élections municipales de 2007.

Le directeur général de la Sûreté nationale a saisi cette opportunité pour «rendre un vibrant hommage à la femme algérienne», tout en précisant que la Sûreté nationale est renforcée de 7 000 élé-



Des mesures strictes ont été prises.

ments femmes. D'ailleurs, la Direction générale de la Sûreté nationale avait annoncé mercredi dernier que le nombre de femmes policières en Algérie est aujourd'hui de l'ordre de 11 161 tous corps

confondus. Ce chiffre a été revu à la hausse puisque depuis ce jeudi, 168 inspectrices de police sont venues renforcer les rangs de la Sûreté nationale

A. B.

JUGEMENTS DE SAISIE ET D'EXPULSION

Gel temporaire des exécutions

Le ministère de la Justice a décidé de geler toutes les procédures relatives à l'exécution des jugements d'expulsions et de saisies jusqu'après l'élection présidentielle et dont la notification revient à l'huissier de justice.

Lotfi Merad - Alger (Le Soir) - L'information a été donnée jeudi en marge de la

journée d'étude sur les nouvelles missions de l'huissier de justice organisée au

siège de la cour d'Alger par la Chambre régionale des huissiers de justice du centre.

En effet, à la faveur de la loi 08/09 du 25 février 2008 portant procédures civile et administrative, devant entrer en application le 23 avril prochain, l'huissier de justice se voit confier de nouvelles missions et prérogatives.

L'on citera, à titre d'exemple, le règlement à l'amiable des différends entre deux ou plusieurs parties — un cas de figure où l'huissier de justice intervient comme médiateur — ainsi que la notification des décisions émanant de l'administration. Aussi, la nouvelle loi fait obligation à l'huissier de justice d'adopter une tenue réglementaire (robe noire, col rouge et cravate blanche) qu'il doit porter durant son travail. Il convient de noter que le nombre d'huissiers de justi-

ce exerçant au niveau national est passé de 149 en 1992 à près de 1 800 actuellement, dont 790 études et 1 000 stagiaires.

A titre indicatif, les actes de l'huissier de justice sont classés en plusieurs catégories.

Signification en matière civile et pénale, exécution des jugements ou autres titres revêtus de la formule exécutoire, et c'est le cœur de la profession d'huissier de justice que d'exécuter les jugements rendus par les tribunaux de la République.

Ces jugements prennent la forme soit d'une ordonnance ou de jugement s'ils émanent des différentes sections d'un tribunal, ou d'arrêt, s'ils ont pour origine les différentes chambres d'une cour ainsi que le recouvrement de créances, le constat et l'huissier audien-

L. M.

Communiqué du SNJ

Le Syndicat national des journalistes, en partenariat avec l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), fêtera la Journée mondiale de la femme le lundi 9 mars à la Maison de la presse Tahar-Djaout à Alger.

Cette journée-symbole, le Syndicat la commémore en proposant, à l'occasion, la tenue d'une rencontre faite par et pour les femmes journalistes, avec la participation de spécialistes syndicalistes, sous le thème «Les droits de la femme journaliste».

Il s'agira d'initier la femme journaliste aux techniques modernes du travail syndical. Bien entendu, l'ensemble des femmes journalistes travaillant à Alger y sont cordialement invitées.

P/le Syndicat national des journalistes
Le secrétaire général
Kamel Amarni

BLIDA

Un policier tue un adolescent

Un policier en civil a tiré, mercredi dernier aux environs de 17 heures, sur un adolescent de 17 ans prénommé Azzeddine, le tuant sur le coup. Le drame s'est produit au lieudit Ben-Salah, dans la commune de Béni-Tamou, à 10 kilomètres au nord de Blida.

Selon les témoignages recueillis sur place, le policier qui se trouvait à bord d'une Renault Clio avec une amie aurait été agacé par des jeunes de la région dont la victime.

Ainsi, ayant mal apprécié ces provocations, il usa de son arme pour tirer une balle à bout portant sur le jeune Azzeddine, l'atteignant au front.

Après quoi, l'auteur se rendit à la Sûreté de wilaya de Blida où il fera part de son geste.

A signaler qu'un acte similaire, mais sans victime, a eu lieu au courant de la semaine dernière à la Chiffa, à 7 kilomètres à l'ouest de Blida.

Un policier, également en civil, a tiré des coups en l'air dans un café, semant la panique parmi les personnes qui s'y trouvaient.

M. B.

ALORS QU'IL A ÉTÉ RELAXÉ EN PREMIÈRE INSTANCE

Cinq ans de prison requis contre le maire de Birtouta

Le représentant du ministère public près la cour de Blida a requis, mercredi dernier, 5 ans de prison à l'encontre de l'actuel maire de Birtouta pour une affaire de dilapidation et de passation de marchés contraire à la législation. Le maire de Birtouta, qui a été relaxé en première instance, a été rejugé après appel du procureur.

Le prévenu, qui a plaidé non coupable, est accusé, entre autres, d'avoir acheté un camion à 175 millions de centimes alors que son APC n'a jamais été destinataire de ce véhicule.

Tout comme on l'accuse d'avoir bénéficié d'un logement de fonction qu'il aurait inscrit en son nom suite à un désistement.

L'affaire a été mise en délibéré et le verdict sera prononcé à la fin de cette semaine.

M. B.

TIARET

3 morts et 5 blessés dans une violente collision

Trois morts et cinq blessés, tel est le bilan tragique de l'accident de circulation survenu mercredi entre Hammadia et Rechaïga, dans la wilaya de Tiaret.

Le drame a eu lieu lorsqu'un taxi et un véhicule léger de marque Peugeot 504, roulant en sens inverse, se sont violemment télescopés.

La collision s'est soldée par le décès sur le coup d'un infirmier et son fils, un lycéen, âgés respectivement de 47 et 18 ans, alors que le chauffeur, sérieusement touché, a succombé lors de son évacuation vers les UMC du secteur sanitaire de Mahdia.

Selon nos sources, cinq autres passagers se trouvant à bord du taxi ont été acheminés vers la même structure sanitaire pour avoir subi des blessures.

Selon les premiers éléments de l'enquête, les causes de cet accident seraient dues à un dépassement dangereux, aggravé par un excès de vitesse.

Mourad B.

Les incidents enregistrés par Sonelgaz suite aux intempéries

La Sonelgaz Distribution d'Alger a enregistré un nombre assez important d'incidents sur son territoire suite aux intempéries qui ont touché les wilayas d'Alger, Tipaza et Boumerdès durant les journées du 4 et 5 mars 2009. La nature des pannes varie entre chute de pylônes électriques au nombre de 14 à Alger et 5 à Tipaza ainsi qu'un nombre important de ruptures de conducteurs électriques moyenne et basse tension. Par rapport au nombre de pannes : sur 300 pannes à Alger, il ne reste qu'environ 100 en cours de réparation, Sur 50 pannes à Boumerdès, il ne reste qu'environ 30 en cours de réparation Quant à Tipaza, sur 44 pannes, il ne reste qu'environ une vingtaine en cours de réparation. Par rapport au nombre de citoyens touchés par les pannes :

- A la wilaya d'Alger, sur environ 70 000 clients touchés, il reste près de 10 000 en cours de dépannage

- A la wilaya de Tipaza, sur environ 10 000 clients touchés, il reste près de 8 000 en cours de dépannage

- A la wilaya de Boumerdès, sur environ 30 000 clients touchés, il reste près de 8 000 en cours de dépannage.

Il est utile de noter que la durée du dépannage dépend essentiellement de la complexité de la nature de la panne.

Cette opération est conduite par un dispositif spécial mis en place par la Société de Distribution d'Alger qui a mobilisé d'importants moyens humains et matériels dans les trois wilayas sus-citées.

Toutes les équipes d'intervention en collaborations avec les entreprises homologuées ont travaillé en non-stop 24/24h depuis le début des intempéries en accordant la priorité à la sécurité du citoyen en écartant les éléments éventuels de danger puis aux pannes collectives afin de rétablir l'alimentation électrique aux foyers touchés.

La Société de Distribution d'Alger n'épargnera aucun effort et continuera ses interventions jusqu'au rétablissement du dernier citoyen. Par ailleurs, nous informons notre aimable clientèle que la difficulté de contacter nos opérateurs par téléphone est due au nombre important d'appels qui sature l'ensemble des lignes mises à la disposition du client.